

Nouveau délit : porter atteinte à l'honneur et à la considération des jeunes de banlieue – par Mandalay

écrit par Mandalay | 12 février 2015



MINISTÈRE *de la* JUSTICE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —



MINISTÈRE *de la* JUSTICE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

<http://www.europe-israel.org/2015/02/arno-klarsfeld-mis-en-examen-pour-avoir-oser-parler-de-lantisemitisme-des-banlieues-les-jeunes-de-banlieues-une-nouvelle-espece-protegee/>

La semaine qui vient de s'écouler fut riche en événements inquiétants.

La première source d'inquiétude est la mise en examen d'Arno Klarsfeld, avocat parisien, fils de Serge et Beate Klarsfeld – les chasseurs de criminels de guerre nazis.

Ceci, sous l'accusation d'avoir porter atteinte à l'honneur et à la considération des jeunes de banlieue !!!

Mais oui, mais oui ...

Le site Europe-Israël (édition du 07.02.2015) diffuse une copie de la convocation adressée à Arno Klarsfeld, et faisant état de cette accusation.

Il est heureux que cette convocation avec indication du motif des poursuites ait été mise ligne, ... sans quoi, personne n'aurait pu la prendre au sérieux.



L'important réside dans la possible torture, ou le possible dévoiement, de textes, afin d'établir une telle accusation.

Ironie du sort, cette accusation naît alors que le pouvoir politique admet, enfin, que l'antisémitisme est bel et bien présent dans nombre de banlieues fortement communautarisées.

Dès le départ apparaissent déjà de « gros » problèmes, comme définir la notion de « jeunes de banlieue » – qui et où sont-ils ? qu'est-ce qui les caractérise de façon claire, permettant de désigner sans contestation, qui est concerné, ... et qui ne l'est pas.

Nécessairement, vouloir définir un tel groupe (les jeunes de banlieue), va entraîner l'obligation de définir d'autres groupes spécifiques, tels que les jeunes qui ne sont pas de banlieue, les jeunes ruraux, les jeunes des montagnes, les jeunes des îles bretonnes ou des Kerguelen, etc...

Cette mécanique folle étant lancée, apparaîtront inévitablement -en vertu de l'égalité entre tous- les critères religieux ... où s'arrêtera-t-on ?

Si l'on utilise ce raisonnement, les associations bouddhistes vont pouvoir attaquer pour atteinte à l'honneur et à la considération à laquelle elles ont droit, ... Boubakeur, Lasfar,

Messaoui, et quelques autres, pour les propos tenus dans la question des rohingya.

Ce n'est qu'un simple exemple, mais sans doute donnera-t-il naissance à d'autres.

Deuxième source d'inquiétude, le procès en appel de Renaud Camus (05.02.2015).

Cette procédure en appel a démontré, si besoin en était, qu'en ne pouvant pas s'attaquer aux mots prononcés par R. Camus (assises de l'islamisation – 2010), on s'attaque aux intentions supposées qui sont à l'arrière-plan de ces mots.

C'est le procès du non-dit, et donc de la pensée.

C'est aussi une source possible de jurisprudence avec toutes les conséquences qu'il n'est pas difficile d'imaginer.

Libre à chacun de tirer ses propres conclusions, à propos d'une certaine France de ces temps-ci.

Mandalay, responsable *Résistance républicaine* Belgique